

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **21 (1903)**

Heft 106

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnement:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester „ 3.
Ausland: Zuschlag des Porte.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:
Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . „ 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszelle (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire
Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Corrientes: Rapport du vice-consul suisse, M. Adrien Hoehner, sur l'année 1902. — Ausstellungen: Lüttich. — Expositions: Liège. — Zölle. — Douanes. — Konsulate. — Consuls. — Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Inhaber der Firma S. Eigenmann in Bruggen, Gde. Straubenzell, ist Sebastian Eigenmann, von Waldkirch, in Bruggen, Rechtsanwält, Kommission und Inkasso, und Wirtschaft z. Adler.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Grabünden — Grisons — Grigioni

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1903. 13. März. Inhaberin der Firma Frau Wittwe Wyss geb. Krebs in Bern ist Wittwe Rosa Wyss geb. Krebs, von Oberlindach, in Bern. Natur des Geschäfts: Betrieb des «Restaurant zu den drei Eidgenossen», Metzgergasse 69, Bern.

13. März. Inhaber der Firma Ernst Aeschbacher, Wirt in Bern ist Samuel Ernst Aeschbacher, von Lüzellüh, in Bern. Natur des Geschäfts: Betrieb der Wirtschaft zum «Rebstock», Quartierstrasse 3, Bern.

Bureau Fraubrunnen.

13. März. Die Landwirtschaftliche Genossenschaft Bätterkinden und Umgebung in Bätterkinden (S. H. A. B. Nr. 3 vom 6. Januar 1897, pag. 10) hat in ihrer Hauptversammlung vom 25. Januar 1903 folgende Vorstandsmitglieder gewählt: Zum Präsidenten Rudolf Hubler, Schlossermeister, von und in Bätterkinden. Zum Kassier und Vizepräsidenten Hans Gruber-Roth, Gutsbesitzer, von und in Bätterkinden. Zum Sekretär Franz Nenniger, Friedrichs, von und in Bätterkinden. Zu Beisitzern: Johann Schneider, von Bätterkinden, Gutsbesitzer, in Kräylingen, und Jean Rüedi-Wyss, von Niederösch, Landwirt in Bätterkinden.

Bureau de Porrentruy.

12 mars. La maison Gallois Edile, (F. o. s. du c. du 17 juin 1899, n^o 200, page 807), a transféré son siège de Sur-Chenal, à Fahy.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1903. 12. März. Unter der Firma Viehzuchtgenossenschaft Stauden besteht mit Sitz in Stauden, pol. Ged. Grabs, eine Genossenschaft, welche bezweckt, durch Ankauf und Haltung eines oder mehrerer Zuchtstiere reinsten Abstammung der Braunviehrasse, durch zielbewusste Auswahl und Haltung sowohl der Stamtiere als ihrer Produkte, durch Führung eines Zuchtreisters und möglichst rationelle Aufzucht der Jungviehware den Anforderungen der Käufer besser zu entsprechen, mithin einen grösseren Gewinn ihrer züchterischen Tätigkeit zu erreichen, als bisher. Die Statuten sind am 9. Oktober 1902 festgestellt worden; die Dauer der Genossenschaft ist unbestimmt. Die Genossenschaft erlangt ihren rechtlichen Bestand mit der Eintragung ins Handelsregister, mit welchem Zeitpunkt auch der Betrieb beginnt. Der gegenwärtige Eintritt in die Genossenschaft ist hedingt durch die Unterzeichnung der Statuten und die Einlösung wenigstens eines Anteilscheines. Ueber die Aufnahme neuer Mitglieder entscheidet die Hauptversammlung. Die Grösse eines Anteilscheines ist auf Fr. 50 festgesetzt. Die Genossenschaftskasse wird im weitem geöffnet durch die Gebühren für Einschreibungen ins Zuchtreister, durch Sprungelder, durch Prämien, Staats- und Bundesbeiträge und, soweit nötig, durch Anleihen. Die Mitgliedschaft geht verloren durch freiwilligen Austritt, Tod, Konkurs und Ausschluss; vorbehalten bleibt Art. 685 O. R. Solange die Auflösung der Genossenschaft nicht beschlossen ist, steht jedem Mitglied der Austritt frei. Er kann jedoch nur auf Schluss eines Rechnungsjahres, nach Ausrichtung aller der Genossenschaft gegenüber bestehenden Verbindlichkeiten stattfinden und muss wenigstens 3 Monate vorher dem Vorstand schriftlich angezeigt werden. Bei Austritt oder sonstigem Verlust der Genossenschaft — Ausschluss vorbehalten — hat der Ausgetretene oder sein Rechtsnachfolger keinen andern Anspruch an das Vermögen der Genossenschaft, als auf die Rückzahlung seines Geschäftsanteils, der nach Massgabe der Bilanz des letzten Rechnungsjahres und im Verhältnis seiner Anteilscheine festzusetzen ist. Der von der Genossenschaft Ausgeschlossene verliert jeden Anspruch an das Genossenschaftsanteil. Für die Verbindlichkeiten der Genossenschaft haftet nur das Vermögen derselben; die persönliche Haftbarkeit der Mitglieder ist ausgeschlossen. Die Organe der Genossenschaft sind die Hauptversammlung, die Kommission, die Expertenkommission und die Rechnungsrevisoren. Der Zeitpunkt und die Traktanden der Hauptversammlung sollen den Mitgliedern durch Publikation im «Werdenberger» wenigstens 3 Tage vorher bekannt gegeben werden. Die Kommission besteht aus 3 Mitgliedern, und es zelchnen Präsident und Aktuar kollektiv namens der Genossenschaft. Die Kommission ist gegenwärtig zusammengesetzt wie folgt: Ulrich Beusch, Präsident; Paravizin Hilty, Aktuar, und Ulrich Eggenberger, Kassier; alle drei von und in Grabs.

12. März. Die Firma Jos. Stocker in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 241 vom 5. Juli 1900, pag. 968) ist infolge Verkaufes erloschen.

12. März. Eintragung von Amteswegen auf Grund der Verfügung des kant. Registerführers gemäss Art. 26 al. 2 der bundesrätl. Verordnung über das Handelsregister vom 6. Mai 1890:

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Brugg.

1903. 14. März. Die Genossenschaft unter der Firma Bürgerlicher Consumverein Thalheim in Thalheim (S. H. A. B. 1895, pag. 221) hat sich aufgelöst. Die Firma ist nach heemteteter Liquidation erloschen.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1903. 12 mars. La liquidation de la société en nom collectif Dubois-Peseux & C^o en liquidation, étant terminée, cette raison est radiée.

13 mars. La raison Edouard Boillot, successeur de Boillot frères, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 11 octobre 1892, n^o 219), est éteinte suite de renonciation du titulaire. L'actif et le passif de cette maison sont repris par la nouvelle société E. Boillot & C^o.

13 mars. Edouard-Honest Boillot, de La Chaux-de-Fonds, et Henri Bopp, de Zurich, les deux domiciliés à La Chaux-de-Fonds, ont constitué en ce dernier lieu, sous la raison sociale E. Boillot & C^o, une société en nom collectif commencée le 1^{er} janvier 1903 et qui a repris l'actif et le passif de la maison Edouard Boillot, successeurs de Boillot frères, radiée. Genre de commerce: Fabrication d'aiguilles de montres. Bureaux: 13, Rue du Parc.

13 mars. Les raisons de commerce suivantes sont radiées d'office suite de la faillite des titulaires:

Lehmann frères, à La Chaux-de-Fonds, voituriers entrepreneurs (F. o. s. du c. du 19 décembre 1895, n^o 311).

D. Moos, à Cendrillon, à La Chaux-de-Fonds, chaussures (F. o. s. du c. du 5 décembre 1901, n^o 406).

La Sentinelle, association à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 24 août 1896, n^o 237).

Charles Bollini, à La Chaux-de-Fonds, entreprise de maçonnerie (F. o. s. du c. du 20 mai 1901, n^o 182).

Bureau du Locle.

12 mars. La raison de commerce Au Bon Commerce, T. Frédéric Bozzo, au Locle (F. o. s. du c. du 16 avril 1902, n^o 198, page 590), est radiée à la demande du titulaire qui a transporté son domicile à La Chaux-de-Fonds.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

N° 15596. — 10 mars 1903, 8 h.

Schild frères & C^o, fabricants,
Granges (Soleure, Suisse).

Boîtes, mouvements et cadrans de montres.

Cassie

N° 15597. — 10 mars 1903, 8 h.

Schild frères & C^o, fabricants,
Granges (Soleure, Suisse).

Boîtes, mouvements, et cadrans de montres.

Excelle

N° 15598. — 10 mars 1903, midi.

Blum & Osterseher, fabricants,
Bienne (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.

Le Chrysanthème

N° 15599. — 11. März 1903, 8 Uhr.

A. O. Anderssons Fabriks-Aktiebolag,
Wenersborg (Schweden).

Zündhölzer.



N° 15600. — 11 mars 1903, 8 h.

Les fils de R. Picard, fabricants,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.

LE LUTTEUR

N° 15601. — 11 mars 1903, 8 h.

Ditisheim & C^o, successeurs de Maurice Ditisheim, fabrique Vulcain,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres, parties de montres.

"DIAPASON"

N° 15602. — 11 mars 1903, 8 h.

Ditisheim & C^o, successeurs de Maurice Ditisheim, fabrique Vulcain,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres, parties de montres.

"STUDIO"

Nr. 15603. — 11. März 1903, 8 Uhr.

Heinrich A. Kaysan, Kaufmann,
Cassel (Deutschland).

Präservativs.

YANKEE

Nr. 15604. — 12. März 1903, 8 Uhr.

Chemische Producten- & Zündkapsel-Fabrik von Victor Alder,
Wien (Oesterreich).

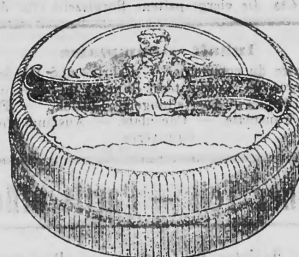
Grundiermittel, Fixativ-Bindemittel für Kalk- und Erdfarben, Mauer-
imprägnierungs- und Schutzmittel gegen Feuchtigkeit, Ungeziefer-
und Pilzvertilgungsmittel, Antiseptikum und Desinfektionsmittel, Unter-
zünder und Harzerzeugnisse aller Art.

PINOL

Nr. 15605. — 12. März 1903, 8 Uhr.

Whittemore Bros. & C^o, Fabrikanten,
Boston (Ver. Staaten v. N. A.).

Pasta oder Wichse zum Glänzendmachen von Schuhwaren.



Nr. 15606. — 12. März 1903, 6 Uhr.

A. & F. Pears, Limited, Fabrik,
London (Grossbritannien).



Parfümerien (einschliesslich Toilet-
tenartikel, Präparate für Zähne und
Haare, sowie parfümierte Seifen).

N° 15607. — 13 mars 1903, 8 h.

Veuve Adèle Monney-Ducoetterd, fabricante,
Fribourg (Suisse).

Produits pour l'entretien et la régénération des cheveux,
des sourcils et de la barbe.

MONNEYRINÉ

N° 15608. — 13 mars 1903, 8 h.

Emile Perrot, fabricant,
Genève (Suisse).

Cuir.



Nr. 15609. — 14. März 1903, 8 Uhr.

Sprecher, Fretz & C^o, Fabrikanten,
Aarau (Schweiz).



Elektrische Apparate.

N° 15610. — 14 mars 1903, 8 h.

Degallier-Deshusses, fabricant,
Versoix (Suisse).

Articles de confiserie.

„DEG“

Aenderung. — Modification.

Changement de raison et de domicile. — Marques nos 12671, 12335,
13213, 14056-58 et 14079 de la Société anonyme industrielle et com-
merciale, à Morges. — Selon inscription du 4 mars 1903 au registre du
commerce de Morges, la société, propriétaire de ces marques, a changé
sa raison en **Lémania (ex-devant Société anonyme industrielle
et commerciale)** et transféré son domicile de Morges à **Bussigny**.
— Communiqué au bureau et enregistré le 12 mars 1903.

Löschungen. — Radiations.

N° 15554. — Fleurier Watch Co, Fleurier. — Montres et parties de mon-
tres. — Radiée le 13 mars 1903, à la demande de la société déposante.

N° 8749. — H. Coeytaux, Lausanne. — Savons et produits pharmaceu-
tiques. — Radiée le 14 mars 1903, à la demande du déposant.

Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle

Corrientes.

(Rapport du vice-consul suisse, M. Adrien Hochner, sur l'année 1902.)

Une grande partie de la province de Corrientes est couverte par des lacs, des étangs et des marais; l'un d'eux, encore inexploré, couvre une superficie de 4,196 kilomètres carrés.

Cette province, comme du reste toute la République argentine, a souffert d'une crise aiguë en raison d'une période de spéculation qui a duré environ deux ans (1889—1890); cette crise qui se dissipa, grâce à la richesse du pays, a principalement atteint le commerce et l'industrie par suite de la restriction du crédit.

La situation générale s'est améliorée sensiblement pendant les deux dernières années, à cause de l'abondance des récoltes et de la forte vente de bestiaux destinés aux fabriques d'extrait de viande.

Cette amélioration s'accroît sans doute à présent que la crainte d'une guerre avec le Chili a disparu; cela permettra aux bras et aux capitaux étrangers de venir s'établir dans une contrée où l'étranger est aussi bien vu que le fils du pays lui-même.

Agriculture, mines, industrie. Malgré l'exubérante fertilité du sol, malgré le prix dérisoire de la terre et l'immense étendue propre à l'agriculture, celle-ci se trouve encore dans un état embryonnaire.

La cause de ce phénomène, inexplicable à première vue, est sans doute le manque de capital de la part de l'agriculteur; de là, le manque de crédit et l'intérêt exorbitant de l'argent.

Les personnes riches, celles qui possèdent 15, 20 ou 30 lieues carrées de terre, ne s'occupent pas d'agriculture; leurs champs sont destinés à l'élevage de bestiaux: vaches, chevaux, mulets, moutons, chèvres et porcs. Les agriculteurs possèdent en général de petites propriétés, obtenues à bas prix, mais ne disposent pas du capital nécessaire pour entreprendre une exploitation sérieuse; il en résulte que le prix des produits de l'agriculture est relativement élevé.

La fertilité du sol est telle que l'engrais et le drainage des terres sont non seulement inconnus, mais encore superflus dans la province.

La richesse principale de la province consiste dans les nombreux troupeaux de vaches, moutons, chevaux, etc., dont l'élevage se fait en plein air, parce que le climat le permet; il serait du reste difficile de faire autrement, car il y a des propriétaires qui possèdent plus de 20,000 vaches et de 40,000 moutons.

Cet élevage, malgré son importance et bien qu'il soit la source de revenus la plus sûre, se fait dans des conditions tout à fait primitives, contrairement à ce qui se passe dans d'autres provinces comme Buenos Aires et Santa Fé.

Pendant les années de sécheresse, les éleveurs ont à subir des pertes énormes; il n'y a pas encore de puits artésiens dans la province, lors même que leur construction n'offrirait pas de difficultés, et les moteurs à vent se trouvent en nombre très restreint.

L'industrie, quoique peu développée, fait des progrès assez sensibles. La province a une fabrique de sucre de canne, plusieurs fabriques d'alcool, de liqueurs, de vermicelles, de voitures, des ateliers d'ébénisterie, des constructeurs de bateaux, des fours à briques, des tanneries, etc., et une fabrique d'extrait de tannin.

Aucune ville de la province n'a de lumière électrique; l'éclairage se fait au moyen de réverbères à pétrole.

La province n'a pas de mines; elle possède d'importantes carrières de pierre de taille tendre dont on se sert pour le pavage des rues et la construction des édifices.

La législation commerciale est la même que celle de toute la république. Le commerce de la province a accueilli avec plaisir la nouvelle loi relative aux faillites, car précédemment la liquidation d'une faillite avait lieu dans des conditions désastreuses pour les créanciers.

Le seul réseau de chemins de fer de la province est celui du Nord-Est argentin; son étendue est de 598 kilomètres; les services qu'il rend sont incalculables, car il a, pour ainsi dire, réalisé l'unité de la province qui était divisée en parcelles par des rivières, les isolant les uns des autres, vu l'absence de ponts.

Le besoin de nouveaux réseaux se fait néanmoins sentir et il est à désirer que les nombreux projets présentés au gouvernement et approuvés par celui-ci, se réalisent.

Le transport par chemin de fer est très coûteux. La province possède aussi un chemin de fer Koppel d'une étendue de 50 kilomètres et qui part de cette ville pour aboutir à San Luis, département où il y a une quantité énorme de quebracho (bois de fer) dont on extrait le tannin.

Ce dernier chemin de fer est mal administré et il paraît que le manque de capital ne permet pas à son propriétaire actuel de lui donner une extension qui serait très avantageuse pour lui-même et pour la province.

Le prix excessif du transport dans les endroits où l'on a recours aux charrettes et les difficultés de communications sont des causes qui empêchent l'agriculture d'arriver au niveau qu'elle pourrait atteindre dans d'autres conditions.

Les chemins dans la province se trouvent dans un état déplorable; excepté dans les villes et leurs environs, ils n'existent pour ainsi dire que de nom et l'on voit souvent que pour transporter 1000 kilos de charge un convoi composé de deux hommes, deux chevaux, douze ou dix-huit boeufs et une charrette à deux roues, nécessite trois ou quatre jours pour faire 40 ou 50 kilomètres.

La province étant entourée de rivières, le mouvement de bateaux à vapeur et à voile est très actif; malgré cela le prix de transport est élevé.

Les établissements de crédit que possède la province sont les suivants:
Banco de la Nación. Banque de l'état; sa fondation date de l'année 1892; elle est venue remplacer la Banque Nationale entrée en liquidation. Elle a plusieurs succursales dans cette province; son siège principal est à Buenos Aires. Elle n'est accessible qu'aux personnes qui ont une belle situation. Elle ne prête qu'à 180 jours ou à un an, avec amortissement de 25% par trimestre. Elle ne fait pas de prêts sur hypothèques ni sur une seule signature. L'intérêt et l'escompte sont de 9% l'an.

Banco de la Provincia de Corrientes. Banque par actions; son capital étant très modique, elle ne peut venir au secours de sa clientèle. C'est l'établissement le plus libéral quant aux conditions; malgré cela, dans une période de plus de dix ans il n'a pas eu de perte à essayer. Ne prête pas sur hypothèques. Intérêt et escompte 10 à 12% l'an.

Banco Popular de Corrientes. Société par actions fondée en 1893; capital très restreint; paye aux actionnaires des dividendes de 12 à 13% l'an. S'occupe presque exclusivement d'escompter les appointements des employés publics qui, jusqu'à la fondation de cette banque, étaient victimes des usuriers.

Cette banque prête aussi de petites sommes sur bonnes signatures. Elle ne fait pas d'opérations hypothécaires. Intérêt et escompte 12% l'an.

La ville d'Esquina dans cette province a une banque analogue à celle-ci.

Banco hipotecario nacional. Ne fait que des opérations hypothécaires très restreintes. Les démarches et les frais pour obtenir un crédit en cédules qui se vendent à la bourse, avec 20% d'escompte, sont les principaux inconvénients pour que cette banque ait de la clientèle. Si elle remettait de l'argent au lieu de cédules hypothécaires et s'il y avait moins de frais et de démarches, les placements d'argent seraient très importants, le taux fût-il plus élevé.

Cette banque couvre 7% d'intérêt, 1% de commission et 1% d'amortissement par an; l'amortissement a lieu dans 30 ans, et le service doit se faire pour la même somme le dernier semestre comme le premier, ce qui explique l'amortissement total dans 30 ans, à raison de 1% l'an.

Les nombreuses difficultés d'obtenir du crédit dans les banques ont pour conséquence que l'intérêt chez les particuliers, soit sur hypothèque, soit sur de bonnes signatures, varie de 1 à 5% par mois. L'intérêt de 1 1/2 à 2% par mois avec garantie hypothécaire est courant dans cette province.

Les banques qui disposent de capitaux sont des banques de l'état et les moins accessibles; les banques particulières n'ayant pas assez de capital ne peuvent faire que des opérations tout à fait limitées.

L'établissement d'une banque de crédit foncier dans cette ville, ayant deux ou trois succursales dans la province, avec un capital de 5 millions de francs, rapporterait aisément un intérêt de 8% l'an.

La province n'a pas de mont de piété et il n'y a aucun doute que la fondation de deux ou trois de ces établissements donnerait des résultats tout à fait satisfaisants.

Assurances. Il y a dans la province plusieurs compagnies d'assurances dont le siège est à Buenos Aires, Paris, Londres, New York, et représentées ici par des agents; aucune de ces compagnies n'est suisse.

Le commerce est encore très réfractaire aux assurances. Les incendies sont très rares dans la province.

Exportation. Les principaux produits d'exportation de la province sont: les peaux et les cuirs, les oranges, le tabac, la laine, le crin, l'amidon et les troupeaux de bestiaux destinés au Paraguay, à la République orientale de l'Uruguay et aux fabriques de viande salée et d'extrait de viande de la province d'Entre Rios.

Un nombre assez considérable de mulets a été vendu cette année dans la province pour l'exportation au Transvaal.

Quoique la province produise beaucoup de maïs, elle ne peut en exporter, parce qu'il ne se conserve que très peu de temps.

En raison sans doute de la qualité de la terre ou du climat, la vigne, le blé et le lin ne produisent pas.

La province ne fait directement aucune opération d'importation ni d'exportation avec la Suisse.

Quoique la province possède plus de cent mille vaches à lait, nombre qui pourrait aisément être porté à un demi million si les besoins l'exigeaient, la fabrication du fromage et du beurre, susceptible d'un grand développement, n'a lieu que dans des conditions absolument rudimentaires et ne suffit pas à la consommation de la province. Il n'y a pas une installation sérieuse, ce qui oblige à importer des autres provinces du beurre et du fromage.

Le budget de la province pour l'année courante (1903) est de 1,647,505, soit environ 3,600,000 francs.

Les prix courants des principaux produits de la province sont les suivants:

	Pesos		Pesos
Tabac	10 kg 1.50	Bœufs de labour	de 50 à 70
Arachides	10 " 1.70	Bouillous	45 à 55
Maïs	10 " 1.20	Vaches	30 à 35
Canne à sucre	10 " 0.17	Troupeaux (vaches, taureaux et veaux)	20 à 25
Haricots	10 " 2.50	Brebis	3.50 à 4
Manioc	10 " 0.60	Chevaux	35 à 40
Oranges	pro mille 6.00	Juments	5 à 6
Cuir de vache (secs) 100 kg	14. —	Mulets	65 à 80
" " (salés) 100 " "	8.20	Crin	10 kg 16. —
" " tannés pièce	30 à 40		
Laine (avec suint) 10 kg	15 à 18		

L'instruction primaire se donne aux frais de la province et l'enseignement secondaire à ceux de l'état.

Le nombre des écoles primaires est de 266 avec 26,830 élèves — y compris 25 écoles particulières. Le budget scolaire pour 1903 est d'environ fr. 650,000.

Il y a dans la province un collège national d'enseignement secondaire où l'on peut obtenir le diplôme de bachelier ès-lettres, et deux écoles normales, une pour garçons et une pour demoiselles.

Les impôts et patentes sont moins élevés que dans d'autres provinces et ne peuvent aucunement être la cause de manque du développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

La contribution directe sur les meilleurs champs de la province est de 5% sur une évaluation de 1700 fr. le kilomètre carré, soit 85 fr. le kilomètre.

Ausstellungen — Expositions.

Lüttich. Laut Mitteilung der kgl. belgischen Gesandtschaft wird im Jahre 1905 in Lüttich eine allgemeine internationale Ausstellung stattfinden, die im April eröffnet werden und mindestens 6 Monate dauern soll. Sie beruht auf privater Initiative, die effektive Beteiligung seitens des Staates, sowie der Provinz und Stadt Lüttich ist indessen gesichert; der König von Belgien hat das Protektorat übernommen. Neben den Hauptgruppen für Kunst, Wissenschaft, Industrie, Handel und Kolonien sieht das Programm noch temporäre Ausstellungen für Landwirtschaft und Gartenbau, Kongresse, künstlerische und Sportfeste etc., vor. Was die Anordnung der Ausstellungsgegenstände anbetrifft, so ist das Prinzip der Gruppierung nach Ländern, kombiniert mit einem System allgemeiner Klassifikation, angenommen worden. Die Bestellung des Preisgerichts wird unter Mitwirkung der Regierung erfolgen. Das Exekutivkomitee ist zur Zeit mit der Ausarbeitung des Generalreglements, der Klassifikation der Ausstellungsobjekte und der Bedingungen für die Beteiligung beschäftigt.

Liège. A teneur d'une communication de la légation de Belgique, une exposition universelle et internationale, d'une durée de 6 mois au moins, s'ouvrira à Liège en 1905. Bien qu'elle soit une œuvre due à l'initiative privée, elle est assurée du concours effectif du gouvernement ainsi que de l'appui de la province et de la ville de Liège; le roi des Belges en a assumé le patronage. Elle comprendra, en ordre principal, des sections artistique, scientifique, industrielle, commerciale et coloniale. Le programme prévoit, en outre, des expositions temporaires d'agriculture et d'horticulture, des congrès, des fêtes artistiques et sportives, etc. Le principe de la division par compartiments nationaux, combiné avec un système de classification générale, a d'ores et déjà été adopté. Un jury international, nommé

à l'intervention du gouvernement, sera chargé de l'attribution des récompenses.

Le comité exécutif s'occupe actuellement d'arrêter le règlement général, le mode de classification des produits et les conditions d'admission.

Verschiedenes — Divers.

Zölle. Petroleumrückstände zu Feuerungszwecken werden gemäss Bundesratsbeschluss vom 10. März 1903, unter Vorbehalt der nötigen Kontrollmassregeln, nach der Nr. 359 des Gebrauchstarifs zu 2 Cts. per q zugelassen.

Konsulate. Dem zum k. rumänischen Honorarkonsul in Zürich ernannten Herrn Michael Fleischmann ist am 13. März das Exequatur erteilt worden. Der Konsularbezirk dieses Konsuls soll die Kantone Zürich, Schaffhausen, Zug, Uri, Schwyz, Glarus, beide Appenzell, Graubünden, St. Gallen, beide Unterwalden, Thurgau und Tessin umfassen.

Die russische Regierung hat Herrn Theodor Zur Gosen, bish. Vizekonsul in Genf für die Kantone Genf, Waadt und Wallis, nach Lausanne versetzt. Der Konsularbezirk des russischen Vizekonsulats in Lausanne wird die Kantone Waadt und Wallis umfassen.

Douanes. Les résidus de pétrole pour brûler sont admis, d'après le n° 359 du tarif d'usage suisse, au taux de 2 cent. par q, sous réserve des mesures de contrôle nécessaires.

Consulats. Le Conseil fédéral a, en date du 13 mars, accordé l'exequatur à M. Michael Fleischmann, nommé consul honoraire de Roumanie à

Zürich, avec juridiction consulaire sur les cantons de Zurich, Schaffhouse, Zoug, Uri, Schwyz, Glaris, Appenzell Rh.-Int. et Rh. Ext., Grisons, St-Gall, Unterwald-le-haut et Unterwald-le-bas, Thurgovie et Tessin.

M. Théodore Zur Gosen, jusqu'ici vice-consul de Russie à Genève pour les cantons de Genève, Vaud et Valais, a été transféré à Lausanne. L'arrondissement consulaire du vice-consulat de Russie à Lausanne comprendra les cantons de Vaud et du Valais.

Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Banque d'Angleterre.		Banque nationale de Belgique.		Banque de France.	
5 mars.	12 mars.	5 mars.	12 mars.	5 mars.	12 mars.
Encaisse métallique	25,172,112	25,687,595	Billets émis	51,647,100	51,799,910
Réserve de billets	23,082,795	23,571,080	Dépôts publics	12,858,942	13,376,928
Effets et avances	33,995,303	32,520,838	Dépôts particuliers	42,704,798	40,506,578
Valeurs publiques	14,654,253	14,668,318			
Encaisse métall.	121,409,128	118,443,252	Circulat. de billets	623,153,650	623,818,480
Portefeuille	540,645,278	522,854,056	Comptes-courants	87,120,580	64,026,749
Encaisse métallique	3,616,515,254	3,611,907,504	Circulation de billets	4,401,000,110	4,329,600,050
Portefeuille	677,783,833	702,035,318	Comptes cour.	563,539,511	594,943,216

Annoncen-Fach:
Eudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régl. des annonces:
Rodolphe Mosse, Zürich, Berne, etc.

BANQUE DE MONTREUX.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en
assemblée générale ordinaire

pour le samedi, 28 mars 1903, à 3 heures, dans la Salle du Conseil communal du Châtelard à Montreux (Nouveau Collège).

Ordre du jour:

- 1° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice de 1902.
- 2° Rapport des contrôleurs.
- 3° Approbation des comptes et du bilan. (569)
- 4° Répartition des bénéfices.
- 5° Renouvellement de la 3^{me} série sortante du conseil d'administration.
- 6° Nomination de 3 contrôleurs pour l'exercice 1903.
- 7° Propositions individuelles.

Aux termes des statuts, de bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1902, ainsi que le rapport des contrôleurs, seront dès le 18 mars à la disposition de Messieurs les actionnaires dans les bureaux de la banque.

Montreux, le 14 mars 1903.

Le président du conseil d'administration:
Léon Perret.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE PAUDEX.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le lundi, 30 mars 1903, à 10^{1/2} heures du matin au Café Ruchet, Rue du Grand Chêne à Lausanne. Ouverture de la feuille de présence dès 10 heures.

Ordre du jour:

- Rapport du conseil d'administration et des commissaires-vérificateurs.
- Approbation des comptes et de la gestion de 1902; décharge donnée au conseil d'administration et aux commissaires-vérificateurs.
- Emploi du solde actif du compte de profits et pertes.
- Nomination de deux administrateurs en renouvellement de la série sortante (art. 22. des statuts). (570)
- Nomination des commissaires-vérificateurs pour 1903.

Les comptes et le rapport des commissaires-vérificateurs sont déposés à la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne, où MM. les actionnaires peuvent prendre connaissance et retirer leur carte d'admission contre dépôt de leurs actions dès ce jour jusqu'au 28 mars à 4 heures du soir.

Le conseil d'administration.

BANQUE CANTONALE VAUDOISE.

Le dividende de l'exercice de 1902, fixé à 30 francs, est payable dès le 14 mars 1903 au siège central et dans les agences, contre remise du coupon n° 22. (562)

Lausanne, le 13 mars 1903.

La direction.

Zürich * Kronenhalle

Das renovierte **Restaurations-lokal** ist seit 14. dies dem Betriebe wieder übergeben. (556.)

Wir empfehlen unsere sämtlichen Lokaltäten angelegentlichst.

T. & L. Ruepp-Breny.

Chemische Fabrik vormals Sandoz in Basel.

Einladung zur achten ordentlichen Generalversammlung
auf Donnerstag, den 16. April 1903, vormittags 11 Uhr.

im Bureau der Gesellschaft, Fabrikstrasse Nr. 60, in Basel.

Tagesordnung:

- 1) Protokoll der siebenten ordentlichen Generalversammlung.
- 2) Vorlage der Jahresrechnung und Bilanz per 31. Dezember 1902.
- 3) Bericht und Antrag der Kontrollstelle und Erteilung der Entlastung an den Verwaltungsrat.
- 4) Beschlussfassung über das Ergebnis der Jahresrechnung und Bilanz und Festsetzung der Dividende.
- 5) Wahl von zwei Rechnungsrevisoren und deren Ersatzmänner per 1903 (§ 24 der Statuten). (572.)

Die Bilanz und Rechnung über Gewinn und Verlust, sowie der Bericht der Rechnungsrevisoren sind von heute ab im Bureau unserer Gesellschaft, Fabrikstrasse 60, den Herren Aktionären zur Einsicht aufgelegt.
Basel, den 16. März 1903.

Chemische Fabrik vormals Sandoz.

Der Verwaltungsrat.

Aktiengesellschaft

für

automatische Zünd- und Lösch-Apparate, Zürich.

Die Herren Aktionäre werden hiermit zu der am Montag, den 30. März 1903, nachmittags 2^{1/2} Uhr in unserem Geschäftslokal Hafnerstrasse 24, stattfindenden zweiten ordentlichen Generalversammlung höflich eingeladen.

Traktanden:

- 1) Entgegennahme des Geschäftsberichtes und desjenigen der Kontrollstelle.
- 2) Abnahme der Jahresrechnung und Décharge-Erteilung an die Verwaltungsorgane.
- 3) Wahl der Rechnungsrevisoren. (565)
- 4) Wahl eines Mitgliedes des Verwaltungsrates.

Berichte und Jahresrechnung liegen vom 20. ds. an in unserem Bureau zur Einsicht auf, Eintrittskarten sind daselbst zu beziehen.
Zürich, den 14. März 1903.

Der Verwaltungsrat.

Avis.

Les porteurs d'obligations de l'emprunt en 1^{er} rang 4^{1/2} % de la

Brasserie Beaugard, Fribourg et Montreux

sont avisés que le prochain coupon au 1^{er} avril 1903 est payable sur présentation des titres, ceux-ci devant être estampillés ensuite du changement de la raison sociale en (561)

Grande Brasserie & Beaugard Lausanne-Fribourg-Montreux.

Signé: Banque de l'état de Fribourg,
dépositaire de la grosse du titre hypothécaire.

Banque de Montreux.

AUX INVENTEURS.



Genève

Voulez-vous savoir ce qui se publie dans la Presse du Monde sur vos inventions ou sur les inventions auxquelles vous vous intéressez? Abonnez-vous à L'ARGUS SUISSE DE LA PRESSE (J. Grünberg & Cie.), 5, Rue du Mont Blanc, GENEVE, qui lit les journaux et revues de tous les pays et fournit des articles sur tous sujets ou personnalités. (250)

PRIX: 15 cts. à 30 cts. par article. Tarif réduit pour abonnements à forfait à l'année, au semestre etc.
Prospectus et renseignements franco sur demande.

Rudolf Mosse, Annoncen-Expedition, Zürich, Bern.